

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 19 mars 2020 N° 2078 / 992

COMMUNIQUÉ DE PRESSE À LA SUITE DU CONSEIL DES MINISTRES SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Ce projet de loi de finances rectificative permet de mettre en œuvre et de financer les mesures annoncées par le Gouvernement pour faire face à la crise du coronavirus et à ses répercussions directes et rapides sur la vie économique et sociale du pays.

Il prévoit la mise en place d'un dispositif exceptionnel de garantie des prêts aux entreprises ainsi que des mesures budgétaires d'ampleur en faveur de l'activité et de l'emploi.

Ces mesures d'urgence atteignent 45 Md€, auxquelles s'ajoutent près de 300 Md€ de garanties qui seront mises en œuvre en France, en cohérence avec les initiatives des pays de la zone euro qui ont acté ces derniers jours un soutien budgétaire de 1% de PIB et un soutien en trésorerie pour les entreprises de 10% du PIB représentant 1 000 Md€ de garanties.

1. Dans un contexte de crise sanitaire aux répercussions directes et rapides sur l'économie, ce projet de loi de finances rectificative est marqué par une dégradation de nos perspectives de croissance.

Particulièrement délicat dans les circonstances actuelles en raison de l'évolution très forte du contexte sanitaire, le cadrage macroéconomique de ce PLFR est marqué par une dégradation forte et rapide de nos perspectives de croissance.

Le Gouvernement prévoit ainsi sur une croissance négative de -1% cette année, en rupture forte avec 2019 (1,3%) et avec nos prévisions initiales pour 2020 (1,3% également). Cette hypothèse est cohérente avec la prévision transmise par la Commission pour la zone euro (-1,1%). L'inflation diminuerait à +0,6 % en 2020, après +1,1% en 2019, notamment du fait de la forte diminution des cours du pétrole.

Cette prévision de croissance négative résulterait en premier lieu d'un ralentissement marqué de la production, dû en premier lieu aux difficultés commerciales et au blocage de certaines chaînes de production internationale, notamment avec la Chine; ainsi qu'au ralentissement de la production intérieure liée aux mesures de restriction de l'activité et de la mobilité.

Cette prévision repose en second lieu sur une diminution marquée de la demande :

- tant du côté des ménages avec un recul prononcé de la consommation (-2%) du fait des restrictions d'accès à certains commerces et services, au premier rang desquels l'hébergement et la restauration, les loisirs et la culture, les transports ;
- que du côté des entreprises, avec un recul de l'investissement, qui est atténué toutefois par les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès au crédit des entreprises et limiter l'impact de la crise sur leur trésorerie.



Ces mesures d'urgence doivent permettre d'atténuer l'impact de l'épidémie et contribueront au rebond de l'activité sur le second semestre.

2. Face à la crise sanitaire sans précédent qui frappe le pays, le Gouvernement engage un plan d'urgence massif pour soutenir l'activité et l'emploi.

Le Gouvernement s'engage à ce que tous les moyens nécessaires soient déployés pour préserver l'activité des entreprises et les revenus des ménages face à cette épidémie.

Ce projet de loi de finances rectificative (PLFR) met en œuvre des **mesures d'urgence pour les soutenir dans cette phase critique.**

Il prévoit en particulier un dispositif exceptionnel de garantie permettant de soutenir le financement des entreprises, à hauteur de 300 Md€. Ce dispositif, annoncé par le Président de la République lundi 16 mars, permettra aux banques d'accorder des prêts de trésorerie aux entreprises de toute taille, leur permettant de disposer de la trésorerie nécessaire pour poursuivre leur activité et préserver l'emploi. Ce dispositif présente un caractère temporaire puisqu'il ne couvrira que les prêts accordés du 1er mars au 31 décembre de cette année. Conformément aux règles européennes sur les aides d'Etat, un partage de risque sera assuré avec les banques et cette garantie leur sera facturée.

Il porte également des **moyens budgétaires importants**. Une mission dédiée sera créée sur le budget de l'Etat et plus de **6 Md€ de crédits** seront ouverts pour le financement de dispositifs permettant de préserver l'activité et l'emploi :

- D'une part, un renforcement exceptionnel du chômage partiel (5,5 Md€ de crédits sur le budget de l'Etat et au total plus de 8 Md€) pour soutenir massivement l'emploi. Sur le modèle allemand, 100 % du chômage partiel sera ainsi pris en charge, jusqu'à 4,5 SMIC. Le chômage partiel sera étendu aux assistantes maternelles et employés à domicile ;
- D'autre part, un fonds de solidarité fournira un soutien aux petites TPE, indépendants et micro-entreprises affectés par les restrictions d'activité réglementaires ou particulièrement touchées par la crise et qui connaissent une baisse importante de leur chiffre d'affaires. Ce fonds de solidarité interviendra à 2 niveaux. D'une part, les entreprises éligibles bénéficieront d'un soutien rapide, simple et unitaire de 1500€. Il s'agira d'un filet de sécurité général pour les artisans, commerçants, petits entrepreneurs particulièrement touchés par la situation actuelle. D'autre part, pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire pourra être octroyé au cas par cas, pour éviter la faillite, dans le cadre d'une gouvernance associant les régions. Dans le cadre de ce PLFR, 750 M€ de crédits sont prévus sur le budget de l'Etat et les régions ont accepté de contribuer financièrement à hauteur de 250 M€ pour atteindre une enveloppe d'1 Md€.

Une provision supplémentaire de 2 Md€ de dépenses de santé est également intégrée pour couvrir les achats de matériel (masques), les indemnités journalières et la reconnaissance de l'engagement des personnels hospitaliers.

Au total, en intégrant les quelque 35 Md€ de mesures de report de charges fiscales et sociales qui ont déjà commencé à être mises en œuvre, ces premières mesures d'urgence représentent environ 45 Md€, soit environ 2% de notre produit intérieur brut.

Conséquence de ces nouvelles dépenses (environ 6 Md€), mais aussi des moindres recettes liées à la conjoncture économique, le solde budgétaire de l'Etat sera révisé à la baisse d'environ 15 Md€ par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2020. La prévision de solde public pour 2020 est revue en baisse à -3,9% du PIB, contre -2,2% initialement prévu.



Face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, ce sont ainsi au total environ 45 Md€ de mesures directes et 300 Md€ de garanties qui seront mises en œuvre, en cohérence avec les initiatives de la zone euro qui ont acté ces derniers jours un soutien budgétaire de 1% de PIB et un soutien en trésorerie pour les entreprises de 10% du PIB représentant 1 000 Md€ de garanties.